

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme BOUCHER Brigitte – Mme REVERT Anne-Claire -

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à Mme JULIENNE Martine.

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 février 2024

- ♦ **Adoption de l'Ordre du jour** : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- ♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. CHEMIN Loïc est désigné Secrétaire de séance.
- ♦ **Adoption du procès-verbal de séance du 22 février 2024** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (REGROUPANT COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) :

BUDGET PRINCIPAL (M57) ET BUDGETS ANNEXES : LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES (M57) ET SERVICE ASSAINISSEMENT (M49) :

BUDGET PRINCIPAL

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL (M57) :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget principal, le Conseil municipal, **adopte le Compte financier Unique 2023 du budget principal** de la Commune de Sougé le Ganelon, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 568 903,51

Recettes : 629 619,52

Excédent : 60 716,01

Section d'investissement :

Dépenses : 312 923,61

Recettes : 227 284,68

Déficit : - 85 638,93

Restes à réaliser / dépenses : 13 781,33

Restes à réaliser / recettes : 41 028,01

Solde des restes à réaliser : 27 246,68
Résultat d'investissement cumulé : - 58 392,25
Besoin de financement : 58 392,25

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 -BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : 43 811,98
Résultat antérieur reporté : 16 904,03
Résultat à affecter : 60 716,01
Solde d'exécution d'investissement : - 85 638,93
Solde des restes à réaliser d'investissement : 27 246,68
Besoin de financement : 58 392,25
Affectation en réserves (1068) : 58 392,25
Report de fonctionnement (R002) : 2 323,76

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT (M49) :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget annexe *Service assainissement*, le Conseil municipal, **adopte le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Service assainissement**, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 59 203,54
Recettes : 203 780,31
Excédent : 144 576,77

Section d'investissement :

Dépenses : 275 132,86
Recettes : 148 395,58
Déficit : - 126 737,28

Restes à réaliser / dépenses : 27 645,65
Restes à réaliser / recettes : 0,00
Solde des restes à réaliser : - 27 645,65

Résultat d'investissement cumulé : - 154 382,93
Besoin de financement : 154 382,93

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT 2023 :

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : - 11 061,61
Résultat antérieur reporté : 155 588,38

Résultat à affecter : 144 576,77
Solde d'exécution d'investissement : - 126 737,28
Solde des restes à réaliser d'investissement : - 27 645,65
Besoin de financement : 154 382,93
Affectation en réserves (1068) : 144 576,77
Report de fonctionnement (R002) : 0,00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES (M57) :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget annexe *Lotissement la Plaine des Boulaies*, le Conseil municipal **adopte le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement La Plaine des Boulaies**, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 194 734,82
Recettes : 194 734,82
Excédent : 0,00

Section d'investissement :

Dépenses : 194 734,82
Recettes : 194 734,82
Excédent : 0,00

Restes à réaliser / dépenses : 0,00
Restes à réaliser / recettes : 0,00
Solde des restes à réaliser : 0,00

Résultat d'investissement cumulé : 0,00
Besoin de financement : 0,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES ET SERVICE ASSAINISSEMENT :

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif Principal de l'année 2024** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 593 134,97
- Section d'investissement : 553 548,00

Résumé :

Les principales dépenses 2024 se concentrent sur les travaux de finitions du lotissement de la Plaine des Boulaies - voirie, éclairage public, espaces verts – (240 000 € environ financé par emprunt), les travaux de restauration de la maison de tisserand dite *Marcel Fiaudrin* (15 000 €), la restauration de statues de l'église (reste à réaliser 2023), et le financement du Sivos pour 128 000 €.

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif annexe Service Assainissement de l'année 2024** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 62 462,76
- Section d'investissement : 377 142,81

Résumé :

Les dépenses inscrites concernent les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées dans le secteur du Puits Forget. La réalisation de ces travaux est reportée en 2025. Les formalités de bornage et d'acquisition du terrain pour l'implantation du poste de refoulement sont en cours. Un emprunt de 198 000 € est inscrit afin de couvrir le besoin de financement ttc de cette opération.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies de l'année 2024** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 150 904,13
- Section d'investissement : 147 904,13

Résumé : La vente de deux lots est inscrite au budget représentant une recette de 26 500 €.

DELEGATION AU MAIRE DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, de chacune des sections,
- Précise que le Maire informera le Conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que le compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

DELEGATION AU MAIRE POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURES OU EGALES A 100 € :

Le Conseil municipal :

- Décide de donner délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur ou égal à 100 €,
- Charge le Maire de l'exécution de la présente décision,
- Autorise le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

REVISION TARIF CHAUFFAGE LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'énergies et plus particulièrement de l'électricité pour ce qui concerne la salle polyvalente, le Conseil municipal :

- Décide de majorer le tarif, pour l'utilisation du chauffage lors des locations de la salle polyvalente « *Gilbert Chauveau* », de 10 %, correspondant à l'augmentation plafonnée pour les communes bénéficiant du bouclier tarifaire ;
- Fixe le tarif chauffage comme suit :
 - Vin d'honneur : 101 €
 - Autres locations (loto, soirée dansante, repas, réunion, spectacle, exposition...) : 215 €

Ce nouveau tarif sera applicable pour toutes nouvelles réservations à compter de la date de la présente décision.

AVENANT CONVENTION SDIS : COMPENSATION FINANCIERE 2024 AU TITRE DE LA DISPONIBILITE D'UN AGENT TERRITORIAL POUR L'ANNEE 2022 :

Conformément à la délibération du 01.09.2011, M. **Vaillant** Hervé, agent communal, est mis à disposition du SDIS pendant son temps de travail, avec maintien de son salaire et bénéfice pour lui-même des vacances, la commune prétendant à ce titre, chaque année, à un dégrèvement sur sa contribution.

Le montant de la compensation financière accordé à la commune en 2024 au titre des disponibilités offertes en 2022, s'élève à la somme de **1 318,33 €**. Cette somme se compose d'une part fixe de 750 € par agent ayant autorisation d'absence, à laquelle s'ajoute une part variable en fonction du nombre d'heures d'intervention (21,73 heures en 2022) et du taux horaire chargé.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y rapportant.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PEINTURE DES ALPES MANCELLES POUR ADULTES :

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention formulée par **l'Ecole de Peinture des Alpes Mancelles pour adultes**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de **27 €** à l'Association de l'Ecole de Peinture des Alpes Mancelles pour adulte, pour l'année 2024.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION RADIO ALPES MANCELLES :

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention formulée par **Radio Alpes Mancelles**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **50 €** à l'Association Radio Alpes Mancelles, pour l'année 2024.

CONVENTION CENTRE SOCIAL ESCALE POUR MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL :

Le Maire fait part au Conseil municipal de la recherche d'un local par l'Association du Centre Social ESCALE de Fresnay sur Sarthe, pour l'accueil temporaire du **Relais Petite Enfance**, à compter du 21 mars 2024.

En accord avec ESCALE, il est proposé de mettre à disposition le rez de chaussée de la maison de l'école, 6 rue de Paris, **du 21 mars au 3 septembre 2024**, puis le rez de chaussée du Presbytère, 3 place de l'Eglise, **à compter du 10 septembre 2024**.

La mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 400 €, et l'entretien ménager des locaux est assurée par le Relais Petite Enfance.

Le Conseil municipal :

- Décide de mettre disposition du Centre Social ESCALE les locaux sus indiqués à compter du 21 mars 2024 jusqu'au terme du contrat fixé au 31 décembre 2026 ;
- Fixe le montant de la redevance annuelle forfaitaire à 400 € ;
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant et tous documents se rapportant à la présente décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Travaux SIAEP de Sillé le Guillaume :** Installation d'un ouvrage au niveau du 17 – 17 bis rue des Forges, dans le cadre des travaux de sectorisation et de régulation du réseau eau potable effectués par la SAUR.

♦ **Consultation MOE maison de l'école :** 2 architectes vont être consultés selon cahier des charges suivant : ouvrants, isolation combles, plafonds, mode de chauffage, cage escalier. Diagnostic de Performance Energétique à prévoir avant travaux.

♦ **Véhicules atelier municipal :** livraison du camion Peugeot Boxer le 4 mars et vente du Renault Master en l'état (contrôle technique négatif) pour la somme de 400 €.

♦ **Visite en Mairie de M. Emmanuel Aubry, Préfet de la Sarthe, le mardi 5 mars 2024 (matin) :** signature de la convention « *Participation Citoyenne* » en Mairie, salle du Conseil, en présence de représentants de la Gendarmerie, des Référents communaux (MM. Julienne, Commin, Besnier) et des Membres du Conseil municipal. Suivie d'une présentation du projet de champ photovoltaïque au sol sur un terrain appartenant à la Cchsam (Gué-Ory), puis d'une visite de l'usine Hutchinson.

♦ **Comice agricole 2024 :** soirée théâtre le samedi 16 mars à 20 h 30.

♦ **Magasin Carrefour Contact :** changement de gérant mi-mai.

♦ **Feu d'artifice Comice 2024 :** proposition Plein Ciel Pyrotechnie étudiée. Thème musical retenu : soirée Disco. Précisions à apporter sur les feux qui ne pourront pas se tenir au sol à cause de la haie du terrain d'honneur, le feu devant être tiré depuis le terrain Jeunes.

♦ **Réunion Parc Naturel Régional Normandie Maine :** le 21 mars 2024 à Saint Pierre des Nids. Présence de MM. Rallu et Dorneau.

♦ **Dates à retenir :**

Dimanche 24 mars 11 h 00 : Cérémonie AFN

Jeudi 11 avril 20 h 30 : Conseil municipal (vote des taux d'imposition)

Dimanche 28 avril : cérémonie de la Commémoration de la Déportation (messe et dépôts de gerbes)

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire,
Loïc CHEMIN.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Affiché le : 11/03/2024

Publié le : 11/03/2024